

Tableau B. — DÉPENSES du service Local, pour l'exercice 1892.

Nature des dépenses	1 ^{re} Section Dépenses obligatoires		2 ^e Section Dépenses facultatives		Total des allocations inscrites au budget de 1892
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	
Dépenses ordinaires					
Chap. 1 ^{er} . Dettes exigibles.....	»	61.004 83	»	»	61.004 83
— 2. Administration générale	44.683 09	2.464 »	857 13	40.500 »	28.204 22
Chap. 3. Services administratifs	78.843 93	19.697 40	90.973 81	21.827 06	244.342 20
— 4. Instruction publique..	32.728 42	5.500 »	3.857 08	24.500 »	66.585 50
— 5. Justice.....	»	20.400 »	28.438 94	4.345 50	49.554 41
— 6. Services financiers....	34.220 »	»	69.683 57	148.464 »	222.367 57
— 7. Travaux publics.....	»	»	25.699 40	3.620 »	29.319 40
— 8. Dépenses diverses.....	4.500 »	4.450 »	31.430 »	82.294 »	116.074 »
— 9. Marquises.....	22.930 47	6.330 »	28.476 66	43.960 »	71.696 83
— 10. Tuamotu.....	35.785 80	2.250 »	24.325 33	4.400 »	66.761 43
— 11. Gambier.....	6.970 43	4.950 »	47.447 46	2.300 »	28.367 59
— 12. Tubuai, Raivavae et Rapa.....	4.008 48	2.250 »	4.609 44	4.925 »	42.792 62
— 13. Travaux publics.....	»	»	»	96.780 »	96.780 »
— 14. Dépenses d'ordre.....	»	»	»	83.400 »	83.400 »
Dépenses extraordinaires.					
Néant.					
Totaux.....	231.669 72	122.396 23	324.898 49	464.985 56	4.443.930 »

ARRÊTÉ le présent état de Dépenses à la somme de **Un million cent quarante-trois mille neuf cent cinquante francs.**

Papeete, le 30 décembre 1891.

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : A. Ours.

Approuvé dans la séance
du Conseil privé en date du 30 décembre 1891
pour être annexé à notre arrêté de ce jour.

Le Gouverneur,

Signé : TH. LACASCADE.

N^o 411. — ARRÊTÉ rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir pendant l'année 1892 (tarif annexé).

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 40, 42 et 44 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies ;

Vu les articles 282 et suivants du règlement du 14 janvier 1869 sur la comptabilité publique ;

Vu les délibérations et votes du Conseil général au cours de sa session ordinaire de 1891 ;